



CALENDRIER VAE ANNEE 2022/2023

DEME, DEES, DEETS

Sessions V.A.E.	Date limite de dépôt des dossiers - <u>LIVRETS ① et ②</u>	JURYS D'ATTRIBUTION
AUTOMNE 2022	Dès la réalisation du dossier de description des activités - LIVRET ② et au plus tard le : * VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022 *	<i>4^{ème} trimestre 2022</i>
PRINTEMPS 2023	Dès la réalisation du dossier de description des activités - LIVRET ② et au plus tard le : * MARDI 7 FEVRIER 2023 *	<i>2^{ème} trimestre 2023</i>
AUTOMNE 2023	Dès la réalisation du dossier de description des activités - LIVRET ② et au plus tard le : * VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2023 *	<i>4^{ème} trimestre 2023</i>

ⓘ Tout dossier parvenu au D.A.VA. au-delà de la date limite, est reporté à la session suivante

⚠ L'inscription à l'examen est une démarche obligatoire. Elle est à faire en renseignant le CARTONNAGE "INSCRIPTION AU DIPLOME", le D.A.VA. se charge de le transmettre à la Division des Examens et Concours du Rectorat concernant les diplômes du niveau V au niveau III.

PS : ▪ Si le candidat n'obtient pas le diplôme visé, le temps disponible, entre l'octroi de dispense(s) par la V.A.E. et la session d'examen par épreuve, doit être judicieusement utilisé pour préparer les dernières épreuves à acquérir afin d'obtenir le diplôme.

Dispositif Académique de Validation

Siege social
 Rectorat II
 2 Rue du Docteur Fleury
 CS 90102
 76137 MONT ST AIGNAN
 ☎ : 02.32.08.96.00

Antenne de Caen
 Rectorat
 168 Rue Caponière
 14000 CAEN

☎ : 02.31.45.95.90

Courriel : dava@ac-normandie.fr